

Dordogne : la santé moins chère avec le boom des mutuelles communales

Publié le 24/09/2015 par nancy ladde

Le dispositif connaît une importante progression. Pour les particuliers, les économies varient de 20 à 50 % selon l'âge



Le système « Ma commune, ma santé » est ouvert à tous les publics : jeunes, retraités ou agriculteurs qui n'ont pas de mutuelle obligatoire contrairement aux salariés. © photo jean-christophe sounalet

L'association Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Actiom) va signer, dans quelques jours à Coulounieix-Chamiers, **la 90e convention de Dordogne** pour la mise en œuvre du dispositif « Ma commune, ma santé ». En l'espace d'un an, ce système de complémentaire santé a connu **une progression fulgurante**. En octobre 2014, les communes adhérentes se comptaient sur les doigts de la main.

Après Agonac, qui fut la première à se lancer, de nombreuses communes ont suivi le mouvement de Varaignes à Bergerac en passant par Villars ou Prigonrieux. Dernièrement, ce sont même des intercommunalités comme celles de Sarlat-Périgord noir (13 communes) ou du Haut-Périgord (11 communes) qui se sont engagées dans ce processus. « Nous en avons encore une dizaine en attente », constate Stéphane Albié, représentant d'Actiom dans le sud du département. La Dordogne est au point puisque **sur toute la France, ce sont 420 villes et villages qui ont adhéré** (carte [ici](#)).

"Nous rencontrons de plus en plus de personnes en difficulté financière et qui ne peuvent pas se soigner correctement, car elles n'ont pas de mutuelle ou ont une couverture insuffisante"

Plus que jamais, **les besoins en matière de santé sont prégnants**. Les élus l'avaient d'ailleurs bien souvent ressenti pendant la campagne des municipales en 2014. « **En milieu rural, c'est le deuxième poste que l'on supprime après l'énergie** », assure Stéphane Albié.

Huit offres attractives

Baisse du niveau de couverture, voire absence de complémentaire, nombreux sont ceux qui sacrifient leur santé en ces temps de crise. "Nous rencontrons de plus en plus de personnes en difficulté financière et qui ne peuvent pas se soigner correctement, car elles n'ont pas de mutuelle ou ont une couverture insuffisante, confirme Claude Deramchi, adjointe en charge de l'action sociale à Coulounieix-Chamiers. Ce qui est intéressant, c'est que les représentants d'Actionom font, durant leur permanence, des propositions selon le profil de la personne, au cas par cas."

Concrètement, c'est Actionom qui négocie le contrat collectif à adhésion facultative et qui représente les administrés. Désormais, **huit offres, contre six l'an dernier, sont proposées par les trois mutuelles partenaires** (Pavillon Prévoyance, Miel Mutuelle et la Smatis). Les premiers tarifs du dispositif s'élèvent à 16,49 € par mois pour les moins de 18 ans ; 32,92 € pour les moins de 60 ans et 63,88 € pour les plus âgés. "L'intérêt c'est qu'Actionom a un vrai poids auprès des mutuelles, bien plus qu'un particulier, observe Christelle Boucaud, maire d'Agonac. Cette année, les responsables ont obtenu qu'il n'y ait pas d'augmentation des prix." Pour les particuliers, les économies varient de 20 à 50 % selon l'âge de l'adhérent. Les prix peuvent se révéler néanmoins moins attractifs en début de tranche d'âge.

S'il séduit les élus, le dispositif semble intéresser aussi la population. À Agonac, une quarantaine de dossiers ont été ficelés en l'espace d'un an. De nouvelles permanences sont organisées, car les demandes continuent d'affluer. C'est la même tendance dans la commune de Lamonzie-Saint-Martin, qui s'est inscrite dans le dispositif dès 2014. Et elle ne devrait pas s'inverser de sitôt.

Renseignements sur www.macommunemasante.org ou au 05 64 10 00 48.